

## Public et prérequis

Toutes personnes devant réaliser des essais HT et opérer en HT dans les zones 1 et 2.

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage

## Les objectifs

Maintenir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique conformément à la norme NF C 18-510.

## Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Vidéo
- Support de cours
- Ouvrage ou installation type pour les travaux pratiques

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

## Programme

- Retour d'expérience
- Les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Identifier les zones et limites d'environnement.
- Les limites de son titre d'habilitation (Autorisation et interdits, zones, etc.).
- Réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation.
- Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
- Appréhender une zone de voisinage.
- Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique (Analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, équipements de protection, etc.)

### CENTRES DE FORMATION

**Lille, Boulogne, Hénin-Beaumont, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, St-Omer, Calais, Béthune**

### DURÉE DE LA FORMATION

**11 heures**

### ACCUEIL PSH

**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.**

## Les + afpi

- 1200 Jeunes formés par an
- 600 contrats d'alternance à pourvoir
- 500 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

**10 CENTRES**



## Confidentialité sur Afpi

Nous et nos partenaires utilisons des cookies pour mesurer les performances des annonces et les personnaliser. Découvrez comment AFPI collecte et utilise ces données.

- Analytique
- Suivi des conversions
- Remarketing

[Détails de consentement](#)

[Politique de confidentialité](#)

Tout accepter

Tout refuser

Powered by **PIWIK PRO**

- Les mesures de prévention à observer lors d'une opération.
- Organiser, délimiter, et signaler la zone de travail.
- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée en HT.
- Les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
- Mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13.
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'article 13.
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

## Modalité d'évaluation

- Attestation de fin de formation
- Les acquis de formation feront l'objet d'une évaluation sous forme de QCM et de mises en situations pratiques.
- Avis d'habilitation après formation.

## Suivi de la formation

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

664 personnes formées en 2023

## Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3

## Confidentialité sur Afpi

Nous et nos partenaires utilisons des cookies pour mesurer les performances des annonces et les personnaliser. Découvrez comment AFPI collecte et utilise ces données.

- Analytique
- Suivi des conversions
- Remarketing

[Politique de confidentialité](#)

Powered by **PIWIK** PRO

Boulogne - 03 21 87 79 06  
Cambrai - 03 27 70 34 23  
Hénin-Beaumont - 03 21 20 40 31  
St-Omer - 03 21 87 79 06

Béthune - 03 21 20 40 31  
Dunkerque - 03 28 59 32 90  
Lille - 03 20 94 76 73  
Valenciennes - 03 27 45 24 15

Calais - 03 21 87 79 06  
Etaples - 0654769800  
Maubeuge - 03 27 53 14 00

**Qualiopi**  
certification  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Le Qualiopi certifie les organismes de formation  
et les établissements d'enseignement supérieur  
pour leur conformité  
avec les exigences  
du référentiel de formation  
et de l'habilitation à faire valoir les acquis de l'expérience